
Nombre de membres

en exercice: 9

Présents : 8

Votants: 8

Procès-verbal Séance du jeudi 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 04 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de François-Olivier MANSON.

Sont présents: Alain BERNET-URIETA, Audrey BOYRIE, Romain CAYREY, Damien COATRINÉ, François-Olivier MANSON, Evelyne MARERE, Estelle MENGELATTE, Susannah REYNOLDS

Représentés:

Excuses: Eric THOLE

Absents:

Secrétaire de séance: Estelle MENGELATTE

Objet: Objet : approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie - DE 2022 44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées arrêtés par le Préfet le 7 mai 2014 et modifiés le 5 mai 2017 ;

Vu le projet d'évolution des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées approuvé le 23 septembre 2022 par son Conseil syndical ;

Le Conseil municipal doit se prononcer afin d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées dans un délai de trois mois après leur notification.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Madame ou Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les 4 modifications des statuts :

1- Les infrastructures de recharge de véhicules électriques

Cette compétence devient une compétence obligatoire du SDE65 et non une compétence optionnelle.

2- La production d'énergie renouvelable

Cette action devient une compétence optionnelle.

3- Les feux tricolores

Cette action devient une compétence optionnelle.

4- Prestations en faveur de personnes morales extérieures

Cette activité est inscrite dans les statuts sous réserve qu'elle reste accessoire et marginale de l'activité du SDE65 pour ses membres.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- *approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité, et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.*

Objet: Adhésion au nouveau PETR unique - DE 2022 45

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du président de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves indiquant qu'à compter du 1er janvier 2023 sont prévues :

5. la dissolution du PETR Coeur de Bigorre, celui-ci ayant pour unique objet l'animation des politiques territoriales (contrairement au PETR-PLVG);
6. la modification statutaire du PETR-PLVG pour évoluer vers un syndicat mixte non PETR au 01/01/2023, avec suppression de la compétence sur l'animation des politiques territoriales ;
7. la création d'un nouveau PETR unique constitué de la Communauté d' Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) pour l'ensemble de son périmètre, de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre (CCHB) et de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG) avec pour unique compétence l'animation des politiques territoriales.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la CCPVG a délibéré favorablement le 3 octobre dernier à la création de ce nouveau PETR unique.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 7 voix Pour et 1 Abstention, approuve la création du nouveau PETR unique constitué de la CATLP pour l'ensemble de son périmètre, de la CCHB et de la CCPVG avec pour unique compétence l'animation des politiques territoriales.

Objet: Commande matériel Station de Trail - DE 2022 46

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'inscrire la commune de Beaucens dans une démarche de Station de Trail, et que pour effectuer le balisage d'une première série d'itinéraires, il est nécessaire d'acheter des poteaux indicateurs.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les différents devis reçus.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Retient le devis de la scierie Courtie, sise à Montaut (64), pour un montant de 4 214,05 € TTC.
- Mandate Monsieur le Maire pour passer commande du matériel.

Objet: Signalétique parcours station trail - DE 2022 47

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'acquérir des poteaux indicateurs pour effectuer le balisage des itinéraires des parcours de trails.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'acquérir aussi des panneaux de signalétique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les devis reçus.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Retient le devis de l'entreprise Pic Bois Pyrénées, sise à Tournay, pour un montant de 1 441,20 € T.T.C.
- Mandate Monsieur le Maire pour passer commande de ce matériel.

Objet: Délibération fixant l'indemnité de fonction du 1er adjoint - DE 2022 48

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération du 16/06/2022, Monsieur Alain BERNET-URIETA, a été élu 1er Adjoint au Maire, suite aux démissions des 1ère et 3ème adjointes.

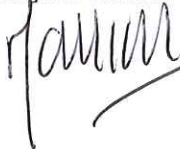
Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Préfet demande donc de lui préciser le mode de calcul de l'indemnité de fonction allouée à M. Alain BERNET-URIETA, en qualité de 1er adjoint.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de reconduire le montant de l'indemnité de fonction de M. Alain BERNET-URIETA, 1er Adjoint, telle que votée lors de la séance du conseil municipal du 09/06/2020, soit 5.92 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord sur le montant de l'indemnité de fonction, au taux mentionné ci-dessus, de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 5,92 %.

Le Maire
M. François-Olivier MANSON



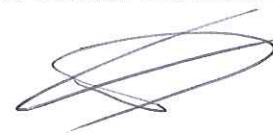
Le 1er Adjoint
M. Alain BERNET-URIETA



Mme Audrey BOYRIE



M. Damien COATRINÉ



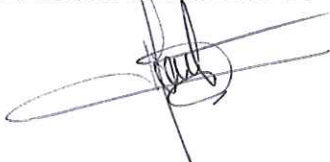
M. Romain CAYREY



Mme Evelyne MARERE



Mme Estelle MENGELATTE



Mme Suze REYNOLDS



M. Eric THOLE